



GRAND CONSEIL

Postulat - 22_POS_61 - Joëlle Minacci et consorts au nom Au nom du groupe Ensemble à gauche & POP - Pour un inventaire de la politique sociale du logement dans le Canton

Texte déposé :

Le manque de places d'hébergement d'urgence a été largement thématiqué en 2022 par le biais d'actions menées par le collectif 43m2 lorsque les lits hivernaux ont fermé ce printemps. Le collectif le rappelait ici: "Ce n'est pas la météo qui tue, c'est la rue. C'est le manque d'hygiène, le manque de confort, les violences policières, les difficultés d'accès aux logements, le manque de lien social, le mauvais accès aux soins de santé ; en bref, la survie au quotidien. Les chances de sortir de la précarité, notamment en trouvant du travail, sont ainsi proches de zéro."^[1]

Dans sa réponse du 10 mai 2022 à la question orale d'Elodie Lopez "Hébergement d'urgence - Un toit est un droit"^[2], Madame la conseillère d'Etat Rebecca Ruiz précise que le rôle du Conseil d'Etat est subsidiaire dans le dossier de l'hébergement, il subventionne les communes et les associations pour gérer des structures. Même argumentaire le 11 octobre 2022 en réponse à l'interpellation de Guy Gaudard "Une couverture, un matelas pour tous", une manière de réaffirmer que la subsidiarité du Canton constitue la vision politique du Conseil d'Etat de l'hébergement d'urgence et plus généralement du soutien à l'accès au logement.

A l'heure actuelle, 5 communes disposent d'hébergements d'urgence sur tout le canton: Lausanne, Renens, Yverdon, Nyon et Vevey. L'expérience de terrain démontre que ces lits ne sont pas suffisants. Le manque de coordination crée une inertie dans les réponses politiques aux problématiques concrètes: il manque une vision d'ensemble, notamment en termes de répartition des lieux, de solidarité entre les communes qui hébergent et celles qui ne le font pas, et le manque de définition des rôles mène à la déresponsabilisation. Cette politique disparate de l'hébergement d'urgence n'est pas adaptée aux besoins et ce décalage produit des effets pervers: pérennisation et aggravation des situations de précarité (avec un impact sur l'état psychique et physique des personnes concernées), personnes à la rue, corps professionnel et associatif en souffrance. On peut finalement noter la précarité de la pérennité des structures d'hébergement d'urgence en l'absence d'une stratégie cantonale: l'exemple du Sleep in est emblématique puisque son avenir semble incertain dans le réaménagement du quartier de Malley, mais comme il l'est depuis de nombreuses années où une date limite d'exploitation est sans cesse avancée puis repoussée et montre le degré d'incertitude imposé aux bénéficiaires et aux travailleuses et travailleurs.

On peut, par analogie, poser les mêmes hypothèses sur la politique globale du logement social qui recouvre des prestations telles que l'AIL, les logements subventionnés ou encore les logements de transition qui sont, là aussi, du ressort et du bon vouloir des communes et des associations. Ce n'est pas tant la qualité ou le format des prestations qui pose problème, mais bien l'absence d'une vision à l'échelle du canton structurée ainsi qu'une offre insuffisante qui répond à la logique de la "pénurie comme politique"^[3].

Le besoin d'une stratégie cantonale de la politique sociale du logement est ressorti le 14 septembre 2022, lors d'une table ronde qui a réuni des actrices et acteurs du monde associatif ainsi que les autorités publiques concernées par les hébergements d'urgence. Outre "l'importance des ressources financières pour pallier le manque de lits, la nécessité d'une pluralité de réponses à ce problème complexe, mais aussi le besoin d'un personnel formé pour assurer l'encadrement des bénéficiaires", la question des rôles Canton-communes a été abordée. Ainsi, il est souligné que "la coordination entre les communes et le Canton doit également être renforcée, en développant une vision globale et concertée."^[4]

Dans le but de définir une stratégie cantonale de la politique sociale du logement, le présent postulat demande au Conseil d'État de mettre sur pied un inventaire des actions et des prestations mises en place par les communes et les associations dans le canton. Nous demandons que cet inventaire permette de dresser un état des lieux, sur la base des retours du terrain, des enjeux relatifs à la politique actuelle du logement dans le canton. Nous demandons, plus précisément que le Conseil d'État:

- Consulte les communes qui disposent de lieux d'hébergement d'urgence, de logements de transition, qui ont choisi de développer des prestations d'aide au logement telles que l'AIL ou les logements subventionnés pour élaborer un compte-rendu de leur réalité de terrain. Que ce compte-rendu permette de cartographier l'aide sociale au logement développée par les communes, ses enjeux, ses limites et ses besoins.

- Consulte les associations qui fournissent une aide au logement (par exemple l'hébergement d'urgence ou les logements de transition) pour élaborer un compte-rendu de leur réalité de terrain et de leurs enjeux, de la même manière que pour les communes.

- dresse un inventaire des rapports élaborés dans le Canton par des associations et des collectifs actifs dans l'aide au logement ainsi qu'un compte-rendu de la table ronde du 14 septembre 2022 mentionné plus haut, ainsi que leurs conclusions et recommandations.

- dresse un inventaire des rapports scientifiques et universitaires traitant de la question de l'aide sociale au logement dans le canton de Vaud. Nous demandons que cet inventaire rende compte des constats de terrain et des recommandations édictées.

[1] https://43m2.ch/cp_070922.pdf

[2] https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/depute-e-s/detail-objet/id/22_HQU_47/membre/612412/

[3] <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2014-4-page-45.htm>

[4] https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/actualites/Cp_VilleLausanne_220916.pdf

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alberto Mocchi (VER)
2. Carine Carvalho (SOC)
3. Céline Misiego (EP)
4. Cendrine Cachemaille (SOC)
5. Claude Nicole Grin (VER)
6. Didier Lohri (VER)
7. Elodie Lopez (EP)
8. Felix Stürner (VER)
9. Géraldine Dubuis (VER)
10. Graziella Schaller (V'L)
11. Hadrien Buclin (EP)
12. Isabelle Freymond (SOC)
13. Monique Ryf (SOC)
14. Muriel Thalmann (SOC)
15. Nathalie Jaccard (VER)
16. Romain Pilloud (SOC)
17. Sandra Glardon (SOC)
18. Théophile Schenker (VER)
19. Valérie Zonca (VER)
20. Yannick Maury (VER)